

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
ALBINE - Commune

Procès verbal

Le mardi 07 octobre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de XAVIER SÉNÉGAS

Secrétaire de la séance : GAELLE GORUCHON

Présents : XAVIER SÉNÉGAS, ALAIN BOUISSET, CEDRIC CATHALA-CAUMETTE, ANDRE CABROL, DAMIEN ABRIAL, FREDERIC BELOT, MICHELE CLAUSTRÉS, GAELLE GORUCHON, JEAN-MAXIME SANTURE

Représentés : MICHEL CABROL représenté par ALAIN BOUISSET

Absents et excusés : ANAIS MUNILL, ELENA RUIZ, LOUIS SCIBONA, MARINE VIRGOS

Ordre du jour :

1/ Approbation du PV de la séance du 09/09/2025

2/ Délibérations :

- DM BUDGET 00521 (régul écart CFU 2024)
- Refacturation des heures de personnel et assurance du budget Principal au budget Micro-Centrale (5914.95€)
- Prêt du budget Principal au budget Eau // 100 000€ (ligne de trésorerie interne)

3/ Divers

- Changement d'appellation de la fonction de M-Laure // "Secrétaire Général de Mairie"
- Arrêtés permanent pour nouvelle mise en place de panneaux de signalisation
- Valider le couleur de la peinture de la porte de l'église
- Transfert des compétences eau et assainissement et pérennisation de la ressource
- Travaux
- Ecole / ALAÉ
- Divers

20 heures ; la séance est ouverte.

1/ Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 09/09/2025

2/ Délibérations :

• **REVERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX PARTICULIERS (N° DE_047_2025)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de mise en conformité dans le domaine privé, l'Agence de l'eau Adour Garonne accorde aux bénéficiaires le concours financier à hauteur de 50% du montant HT des travaux exécutés.

Ce remboursement demandé par la commune (après constatation et paiement des travaux

du particulier) est versé par l'Agence de l'Eau à la commune ; de fait, la commune doit restituer au particulier cette part d'aide financière.

Deux aides sont concernées par ce procédé :

- AID 2023-02377
- AID 2024-01214

Le conseil municipal approuve l'exposé et vote à l'unanimité pour le reversement des aides.

Délibération : adoptée

• **FIXATION DE LA FACTURATION 2025 DU BUDGET 00520 AU BUDGET 00524 (N° DE_043_2025)**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer au budget de la Micro-Centrale (00524) la facturation concernant les charges de personnel et la cotisation de l'assurance de l'installation de la Micro-Centrale, supportés par le budget principal (00520).

Pour l'année 2025 :

- le montant de la cotisation de l'assurance s'élève à 2 000 €
- le montant calculé des charges de personnel s'élève à 3 914.95 €

Le Conseil Municipal, après délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents de fixer la facturation du budget principal au budget de la Micro-centrale à 5 914.95 € TTC.

Délibération : adoptée

• **AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL (00520) AU BUDGET EAU (00521) (N° DE_044_2025)**

En application de l'article R.2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire propose de faire une avance de trésorerie du budget principal (00520) vers le budget Eau et Assainissement (00521) en attendant les versements du remboursement de la TVA et des subventions octroyées au budget de l'Eau, à hauteur de 100 000€ maximum.

Il conviendrait donc de prévoir une écriture de trésorerie aux budgets 00520 et 00521, comme suit :

- Budget 00520 :
 - débit au compte 553 "Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière"
 - crédit au compte 515
- Budget 00521 :
 - débit au compte 515
 - crédit au compte 51921 "Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement"

Le montant de l'avance sera remboursé sur une période infra-annuelle.

Les membres du conseil municipal valident et votent à l'unanimité ce procédé budgétaire entre le budget Principal et le budget annexe Eau et Assainissement.

Délibération : adoptée

• **RENOUVELLEMENT DU PRET RELAIS - 300 000 EUROS (N° DE_045_2025)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer le projet de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement dans l'attente du paiement des subventions attribuées et du remboursement de la TVA.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1^{er}: La commune d'ALBINE, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de **300 000 Euros (trois cent mille euros)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital**
- **Taux d'intérêt variable :**
 - **Euribor 3 mois instantané + marge de 0.95% soit 2.946 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

Délibération : adoptée

• **Délibération de la décision modificative n°2 - SERVICE DES EAUX DE ALBINE 2025 (N° DE_042_2025)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-56,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	-56,45	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		-56,45	-56,45
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		-56,45	-56,45

Délibération : adoptée

• **Délibération de la décision modificative n°3 - SERVICE DES EAUX DE ALBINE 2025 (N° DE_046_2025)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	13 260
778	Autres produits exceptionnels	13 260	0
TOTAL		13 260	13 260

FONCTIONNEMENT			
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		13 260	13 260

Délibération : adoptée

• **Délibération de la décision modificative n°1 - COMMUNE D'ALBINE 2025 (N° DE_049_2025)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2031 - 220	Frais d'études	0	9 920
2151 - 252	Réseaux de voirie	0	-9 920
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0



Délibération : adoptée

3/ Divers

- Changement d'appellation de la fonction de Mme VIRGOS en qualité de Secrétaire Générale de Mairie
- Changement et mise en place de nouveaux panneaux de circulation sur le village ; il convient de faire un arrêté permanent
- Validation de la couleur de la peinture pour la porte de l'église (ral = 180C)
- Réflexion et point sur le transfert des compétences eau et assainissement à la CCTMN
- Point sur les travaux :
 - les travaux d'eau potable à Lestap et la Carlarié et le séparatif autour de l'église sont terminés
 - La façade de l'église a été nettoyée
 - les travaux du SDET terminés, le goudronnage sera fait sur le secteur de la Combe
 - remise en état des pistes forestières
 - pose du carrelage terminée aux vestiaires du stade (en partie fait par des membres des associations du foot et du rugby)
- Ecole / ALAÉ
 - l'AG de l'association des parents d'élèves s'est tenue et un nouveau bureau a été élu
 - les travaux ont pris du retard à l'ALAÉ ; la pose des meubles reste à faire.
- Divers :
 - plantations de végétaux, avenue d'En Barthe, prévues la seconde quinzaine d'octobre
 - demander devis pour sablage et thermolaquage des bancs métalliques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ALBINE, le 29/10/2025

XAVIER SÉNÉGAS
Président de séance

GAELE GORUCHON
Secrétaire de séance

